



Mairie de Commelle
Compte rendu du CM N°03/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 AVRIL 2018

Présents :

Messieurs : Alain MEUNIER, Jean-Louis FANCHON, Dominique TOURNIER, Christian OGIER, Patrick PILLOIX, Philippe SANTIMARIA, Stéphane BERLIOZ

Mesdames : Elisabeth FRANCOIS-BRAZIER, Paulette DIGAUD, Lydie ODET, Valérie BERNE, Anne-Lise MAGNIN, Cécile GOUBET

Absents : Monsieur Jérôme PAGANO

Absents excusés :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Monsieur Christian OGIER

Monsieur le Maire après avoir constaté que le conseil a été valablement convoqué le jeudi 29 Mars 2018 et que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h00.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

Adoption du dernier compte rendu de la séance du 26 février 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente, affiché et diffusé aux élus et sur le site internet de la commune.

1°) Délibérations :

Finances

Délibération n°2018/007

Approbation du Compte de Gestion 2017 du budget « Commune »

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

CONSIDERANT :

QUE le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
QUE les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,



Mairie de Commelle

Compte rendu du CM N°03/2018

QUE le compte administratif dressé par l'ordonnateur est en tout point identique au compte de gestion établi par le receveur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de :

APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017,
DECLARER que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Finances

Délibération n°2018/008

Approbation du Compte Administratif 2017 du budget « Commune »

Monsieur Christian OGIER, adjoint en charge des finances expose :

Le compte administratif communal 2017 se présente comme suit :

En €	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2017	599 017.41 €	84 878.28 €
Dépenses 2017	522 254.33 €	128 596.21 €
Excédents de clôture	76 763.08 €	- 43 717.93 €
Résultats 2016 reportés	131 331.90 €	32 702.25 €
Résultats 2017 cumulés	208 094.98 €	- 11 015.68 €
Restes à réaliser : Recettes	0,00 €	42 200,00 €
Restes à réaliser : Dépenses	0,00 €	22 300,00 €
Besoin (-) ou excédent (+) de financement		+ 8 884.32 €

CONSIDERANT :

QUE le compte administratif dressé par l'ordonnateur est en tout point identique au compte de gestion établi par le receveur.

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

APPROUVER le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2017.

Finances

Délibération n°2018/009

Affectation des résultats 2017 du budget « Commune »

Monsieur le maire expose :



Mairie de Commelle

Compte rendu du CM N°03/2018

Après avoir approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif communal pour 2017, il convient d'affecter les résultats cumulés de la section de fonctionnement.

CONSIDERANT

QUE le compte administratif 2017 fait apparaître un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 208 094.98 €,

QUE le compte administratif 2017 fait apparaître un résultat déficitaire pour la section d'investissement de 11 015.68 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

AFFECTER au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

		En €
Résultat 2016 de la section de fonctionnement	A	197 079.30 €
Besoin de financement	B	0,00 €
Couverture au minimum du besoin de financement (B) de la section d'investissement par virement au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés »	C>B	0,00 €
Le surplus (A-C) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »		197 079.30 €

Finances

Délibération n°2018/010

Taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2018

Monsieur le maire expose :

Après s'être fait présenter l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2017 des 3 taxes directes locales et les besoins du budget primitif, le conseil municipal doit décider des taux des taxes communales pour 2018.

A la différence de l'année 2015, le calcul du FPIC ne sera pas fonction des augmentations des taux des taxes. Les communes membres de Bièvre Isère Communauté vont, dans un futur proche, adopter un pacte financier afin d'uniformiser les taux des taxes.

CONSIDERANT

QUE l'équilibre de la section de fonctionnement ne nécessite pas d'augmentation des taux pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

ADOPTER l'évolution des taux suivants :

TAXES locales	Taux 2016	Evolution	Taux 2017
Taxe d'habitation	10.65	0%	10.65
Foncier bâti	18.46	0%	18.46
Foncier non bâti	63.97	0%	63.97

Finances

Délibération n°2018/011

Vote du Budget Primitif 2018 pour la commune (M14)

Monsieur le maire expose :

Lors des réunions de préparation du budget, la commission finances a défini le contenu et les priorités par programmes opérationnels.

Le dossier en annexe présente le détail des postes budgétaires.

Il est proposé au conseil de voter l'ensemble du budget primitif 2018 de la commune correspondant aux chapitres ci-dessous :

Fonctionnement : Dépenses	BP 2018	
011 : Charges générales	235 940.00 €	
012 : Charges de personnel	202 650.00 €	
65 : Charges diverses	37 780.00 €	
66 : Charges financières	20 800.00 €	
67 : Charges exceptionnelles	21 500.00 €	
022 : Dépenses imprévues / charges générales	81 930.00 €	
023 : Virement à la section d'investissement	138 980.00 €	
TOTAL	739 580.00 €	
Fonctionnement : Recettes		
70 : Ventes produits ou services		88 320.00 €
73 : Autres impôts ou taxes		244 475.00 €
74 : Dotations, participations		193 474.38 €
75 : Produits divers		6 025.00 €
76 : Produits financiers		1.32 €
77 : Produits exceptionnels		8 705.00 €
013 : Atténuation de charges		1 500.00 €
002 : Excédent reporté		197 079.30 €
TOTAL		739 580.00 €

Investissement : Dépenses	Reports 2017	Nouveaux crédits	BP 2018
Hors opération 16 - Annuité d'emprunt		24 000.00 €	24 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles		12 000.00 €	12 000.00 €
Op. 10 – Travaux Salle des Fêtes		35 000.00 €	35 000.00 €
Op. 18 – Travaux bâtiments communaux		43 000.00 €	43 000.00 €
Op. 33 – Aménagement réseaux		12 500.00 €	12 500.00 €
Op. 48 – Travaux mise en sécurité voirie		18 000.00 €	18 000.00 €
Op. 71 – Achat mobiliers / matériels		600.00 €	600.00 €
Op. 72 – Achat matériel bureau et informatique		1 684.32 €	1 684.32 €
Op. 94 - Illuminations		6 500.00 €	6 500.00 €
Op. 96 – Travaux d'aménagement divers		44 400.00 €	44 400.00 €
Reste à réaliser		22 300.00 €	22 300.00 €
001 – Solde d'exécution reporté		11 015.68 €	11 015.68 €
TOTAL	0.00 €	231 000.00 €	231 000.00 €
Investissement : Recettes	Reports 2017	Nouveaux crédits	BP 2018
Hors opération 021 – Virement de la section de fonctionnement		138 980.00€	138 980.00 €
21 – Immobilisation corporelles		12 800.00 €	12 800.00€
10 – Dotations, fonds divers et réserves		37 020.00 €	37 020.00 €
Reste à réaliser		42 200.00 €	42 200.00 €
TOTAL	0.00 €	231 000.00 €	231 000.00 €

CONSIDERANT

QUE le budget 2018 de la commune est équilibré et sincère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

ADOPTER le budget 2018 de la commune (M14) s'équilibrant :

- Pour la section de fonctionnement, en dépenses et recettes à 739 580.00 €
- Pour la section d'investissement, en dépenses et recettes à 231 000.00 € intégrant les reports de 2017.



Mairie de Commelle
Compte rendu du CM N°03/2018

Délibération n°2018/012
Acquisition d'un véhicule utilitaire neuf

CONSIDERANT

QUE la fourgonnette, utilisée par le personnel communal, de type Kangoo et achetée en 2004 n'est plus en mesure de rouler, il est nécessaire de la remplacer.

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un véhicule neuf type Citroën Berlingo au prix de 11 665.80 € TTC reprise incluse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

APPROUVE l'acquisition d'un véhicule neuf type Citroën Berlingo au prix de 11 665.80 € TTC.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ressources humaines

Délibération n°2018/013
Instauration de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (IEMP) au cadre d'emploi d'adjoint territorial

CONSIDERANT

QUE conformément à l'article 2 du décret n° 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

L'AVIS de la commission Ressources Humaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

INSTAURER l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfetures pour les fonctionnaires et titulaires ainsi que pour les agents non titulaires de droit public, relevant des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessous et dans les conditions définies ci-après à compter du 16 Février 2018, étant entendu que le coefficient multiplicateur pour chaque cadre d'emplois doit être compris entre 0 et 3.

Cadres d'emplois	Grades	Montants de référence annuels	Coefficients retenus
Adjoint Territoriaux (Cat C)	Adjoint Administratif	1 492.00 €	3
Rédacteur Territoriaux (Cat B)	Rédacteur	1 492,00 €	3
Animateurs Territoriaux (Cat B)	Animateur	1 492,00 €	3

DIRE que l'IEMP sera versée aux agents selon une périodicité mensuelle.

DIRE que le versement de l'IEMP est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques



Mairie de Commelle

Compte rendu du CM N°03/2018

ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues, congé de maladie ordinaire n'impliquant pas le demi-traitement.

Les primes et indemnités pourront cesser d'être versées :

- en cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à 6 mois,
- à l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et portant sur une éviction momentanée des services ou fonctions (exclusion).

DIRE que l'IEMP susvisée fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

2°) Informations diverses

- Sollicitation pour des demandes de subventions :

- AFM TELETHON, un courrier décrivant les actions menées par l'association et demandant un soutien financier, a été réceptionné en mairie en fin d'année 2017.

Après discussion, l'unanimité des présents a émis un avis défavorable au versement d'une aide.

- Amicale des Volontaires du Sang de la Bièvre et du Liers, un accord de principe a été abordé et sera validé par une délibération au prochain conseil avec un montant proposé de 150 €.

- Une réclamation a été faite par un administré, concernant le tri sélectif situé proche de la salle des fêtes. En effet les autres points d'apport volontaire sont souvent surchargés alors que celui-ci est moins utilisé car son accès reste limité quand le portail du site est fermé.

L'ensemble de l'assemblée est d'accord pour laisser le portail ouvert durant la période estivale.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de M. Gomez qui souhaiterait acquérir un terrain communal de 4 248 m² pour y stocker du bois. Ce dernier a également fait une proposition de prix.

Plusieurs choix ont été proposés par le conseil municipal dont celui d'une location, voire d'une location multiple afin de satisfaire les demandes de M. Gomez et de M. Plantier. Le maire répondra au courrier de M. Gomez en retenant cette solution.

Dans le but d'harmoniser et de régulariser, les locations de terrains de la commune, il conviendra également de faire une remise au point sur chacune de ses parcelles.

Planning des prochaines réunions :

Date du prochain conseil municipal de 2018 :

Le vendredi 4 Mai à 19h30.

Monsieur le maire lève la séance du conseil à 19h45.